

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

**SEANCE DU 31 juillet 2024**

*Le trente et un juillet deux mil vingt-quatre,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy  
DECELLE, Maire de la Commune.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2024*

*Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT  
Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Eric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ  
Loïc, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier, CATINOT  
Isabelle et TEXIER Isabelle*

*Pouvoir(s) : CADORET Anita, MOUNIER Marlène*

*Excusé(e)(s) : BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé*

*Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle*

*Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16*

*Secrétaire de séance : BARBOT Jean -Pierre*

**N° 2024-05-01**

**Approbation du compte-rendu réunion de conseil du 14/06/2024**

**Rapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 14 Juin 2024, qui leur a été auparavant adressé par mail.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

**D'approuver** le compte rendu de la réunion du 14 Juin 2024.

Vote :           **Pour : 16    Contre : 0    Absentions : 0**

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**AR Prefecture**

016-200054187-20240731-2024\_05\_01-DE  
Reçu le 07/08/2024

*En Mairie le 01 août 2024,  
Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre BARBOT*



Certifié exécutoire :  
par publication ou notification du ..... **07 AOUT 2024**  
et transmission en Préfecture du ..... **07 AOUT 2024**

*Le Maire,  
Guy DECELLE*



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).